



Commune des Avirons

Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 05 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 MARS 2021

que la convocation du Conseil a été faite le **22 février 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.



Le Maire,

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : M. Régis BOURDIL a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Annick SEVERIN.

Absents : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. René VLODY – M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

- ❖ *M. Laurent LENCUME* est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- ❖ *Mme Marie Hélène RICQUEBOURG* a quitté la salle pendant le débat de l'affaire n° 2.
- ❖ *M. René VLODY* a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 3.
- ❖ *M. Régis BOURDIL* a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 3 et a donné procuration à Mme Christelle ETHEVE-VADIER.

Hôtel de Ville

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Modification du tableau des emplois

- o Création d'emplois

Il est proposé au Conseil de modifier le tableau des emplois adopté en conseil municipal du 10/01/2020 ainsi qu'il suit :

Postes/Emplois	Grade minimum	Grade maximum	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Statut	Filière
Directeur par intérim	Attaché	Attaché principal	1	TC		Titulaire	Administrative
Aide maternelle	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	TC		Titulaire	Sociale
Responsable du parc informatique	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Administrative
Total			3				

↳ Article 3 Alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement Temporaire d'Activité**

Postes/Emplois	Catégorie	Nombre de postes	Temps de travail	Filière
Travailleur social	A	1	TC	Sociale
Agent technique	C	5	TC	Technique
Total		6		

↳ Article 3 Alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement saisonnier d'Activité**

Postes/Emplois	Catégorie	Nombre de postes	Temps de travail	Filière
Animateur CLSH	C	5	TC	Animation
Total		5		

Le Conseil est invité à :

- Adopter les créations ;
- Décider de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- À préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les créations telles que proposées ;
- Décide de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Eric FERRERE

